

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 JUIN 2015

Le 03 Juin 2015 à 18H31 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est tenu à la Léon Masson à Simiane Collongue.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif :

Présents :

Monsieur Philippe ARDHUIN, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Léonard BALDOCCHI, Madame Marie-France BEISSON, Monsieur Michel BOISRAME, Madame Graziella CACCAVELLI, Monsieur Robert CANAMAS, Madame Isabelle CAUET, Monsieur Philippe CHANTRAINE, Monsieur Jean-Marc CHIANEA, Madame Chantal DURIAUX, , Madame Yvonne FORNASIER, Monsieur Gérard FRANCONI, Madame Anna GAGLIARDI, Madame Laurie GIUSFREDI-NOCETTI, Monsieur Michel KASMAREC, Monsieur Jean LE PESQ, Monsieur Jérémy PASTORE, Monsieur Jean-Pierre PERRIER, Madame Sylvie PIQUENOT, Madame Violette STISSI, Madame Marie-Claire TARDY, Madame Dominique VALERA, Madame Sylvie YEROUNIAN, Monsieur Gilbert ZUNINO.

Procurations :

Monsieur Dominique FERREN donne procuration à Monsieur Robert CANAMAS
Monsieur Bruno GERRARA donne procuration à Madame Marie-Claire TARDY
Madame Paule RANUCCI donne procuration Madame Dominique VALERA
Madame Claudine SEGURA donne procuration Madame Graziella CACCAVELLI

Madame Laurie GIUSFREDI-NOCETTI est arrivée à 18h35
25 présents, 4 procurations

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut préalablement délibérer.

Monsieur le Maire : Propose une minute de silence suite au décès de Madame Claude MONTAGNIER, Conseillère Municipale, Adjointe à l'Urbanisme.
Merci de laisser la porte du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur le Maire : Approbation du Procès-Verbal du 10/04/2015

Madame Sylvie PIQUENOT : J'ai une déclaration à faire suite à une observation que j'ai faite en début de Conseil. Je ne retrouve pas mes propos, je ne comprends pas ce qu'il y a d'écrit.
J'ai dit « j'ai l'impression que l'on a des débats stériles » à la place de ce qu'il y a de marqué

Monsieur le Maire : Les retranscriptions se font à partir des enregistrements, mais il n'y a pas de souci.

Madame Sylvie PIQUENOT : Mais-là, ça ne veut rien dire, j'utilise des mots qui sont dans le dictionnaire, donc je vous propose de changer ça

Madame Graziella CACCAVELLI : Je pense que les mots écrits sont dans le dictionnaire.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le Maire : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 03/06/2015

Monsieur Michel KASMAREC :

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je ne me prononcerai pas sur l'adoption du PV du Conseil Municipal Extraordinaire du 03 juin courant.

Je me permets de remettre à votre mémoire mon courriel du 18 mai 2015 de 14h19 adressé aux Adjoints, aux délégataires, au DGS et à vous-même vous informant de mon absence dans la période du 30 mai au 08 juin 2015.

Lors de votre passage à mon bureau de la mairie le vendredi 22 mai 2015 début de l'après-midi, je vous ai rappelé mon déplacement en Picardie dans le calendrier indiqué dans mon courriel du 18 mai, et je vous précisais, entre autres, une obligation notariale le mercredi 03 juin 2015.

Par courriel du secrétariat de la mairie du 27 mai de 14h19, je découvre que vous organisez un Conseil Municipal Extraordinaire le mercredi 03 juin 2015, ainsi que son ordre du jour comportant au chapitre 2 mon maintien ou non à mon poste de Premier Adjoint.

Par lettre recommandée du 29 mai 2015, je vous rappelle une seconde fois mon indisponibilité pour ma présence à ce Conseil, ce dont vous n'avez aucunement tenu compte.

N'ayant pu m'exprimer à la séance du Conseil Municipal Extraordinaire du 03 juin 2015, tenu à huis clos, au cours de laquelle j'ai été démis de mes fonctions de Premier Adjoint. Je ne peux donc me prononcer sur l'adoption du PV relatif à ce Conseil Municipal Extraordinaire. Il appartiendra aux membres de ce Conseil Municipal de s'exprimer par le vote en toute connaissance de cause.

Je demande à ce que mon intervention soit inscrite et adjointe au PV du présent Conseil Municipal.

Madame Isabelle CAUET :

Monsieur le Maire,

Je vous informe que je ne me prononcerai pas sur l'adoption du PV du Conseil Municipal Extraordinaire du 03 juin courant.

Je me permets de remettre à votre mémoire mon courriel du 18 mai 2015 de 14h19 adressé aux Adjoints, aux délégataires, au DGS et à vous-même vous informant de mon absence dans la période du 30 mai au 08 juin 2015.

Par courriel du secrétariat de la mairie du 27 mai de 14h19, je découvre que vous organisez un Conseil Municipal Extraordinaire le mercredi 03 juin 2015, ainsi que son ordre du jour comportant au chapitre 3 mon maintien ou non à mon poste de Huitième Adjoint.

Par lettre recommandée du 29 mai 2015, je vous rappelle une seconde fois mon indisponibilité pour ma présence à ce Conseil, ce dont vous n'avez aucunement tenu compte. Il ne m'apparaît pas inutile de vous rappeler mes liens familiaux avec Monsieur Michel KASMAREC.

N'ayant pu m'exprimer à la séance du Conseil Municipal Extraordinaire du 03 juin 2015, tenu à huis clos, au cours de laquelle j'ai été démis de mes fonctions de Premier Adjoint. Je ne peux donc me prononcer sur l'adoption du PV relatif à ce Conseil Municipal Extraordinaire. Il appartiendra aux membres de ce Conseil Municipal de s'exprimer par le vote en toute connaissance de cause.

Je demande à ce que mon intervention soit inscrite et adjointe au PV du présent Conseil Municipal.

Madame Sylvie PIQUENOT : J'aurai une remarque à faire sur ce PV. Lors du Conseil Municipale du 03 juin 2015, la majorité présente a voté le huis clos à partir du point N°2. Tous les débats ayant eu lieu pendant et jusqu'à la clôture du conseil ne doivent pas apparaître dans ce procès-verbal. Je vous demande de retirer la dernière phrase sur votre sentiment sur ce conseil municipal, d'autant que Monsieur PERRIER est intervenu après. Sois on met tout, soit on ne met rien et comme c'était à huis clos, on ne met rien.

Monsieur le Maire : Il s'agit de... « Ce Conseil Municipal a été très difficile et que cette situation m'a beaucoup peiné. Il faut que l'intérêt général prévale ». C'est ce que vous voulez que j'enlève ?

Madame Sylvie PIQUENOT : Oui

Pour : 22

Contre : 6

Abstention : 1

Monsieur le Maire : Désignation du secrétaire de séance.

Madame Dominique VALERA et Madame Sylvie YEROUNIAN

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire : Je vais rendre compte des décisions prises concernant les marchés.

Marchés de Travaux de 15 000,00 à 89 999,99 € HT :

MAPA N° 15.ST.02 Travaux de réfection des façades du centre aéré les Marres de la Commune de Simiane Collongue pour un montant de 46 882,50 € HT, Entreprise SAS PLANET SERVICES

Marchés de Fournitures de moins de 14 999,99 € HT :

MAPA N° 15.ADM.01 Marché à bons de commande de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour la Commune de Simiane Collongue, Lot N°1 : Fournitures de bureau pour un montant de 3 771,66 € HT (montant maximum annuel : 12 000 €HT ; marché d'un an renouvelable 3 fois un an) , Entreprise SAS FIDUCIAL BUREAUTIQUE

MAPA N° 15.ADM.01 Marché à bons de commande de fournitures de bureau et de consommables informatiques pour la Commune de Simiane Collongue, Lot N°2 Consommables informatiques et petits accessoires pour un montant de 3 386,56 € HT, HT (montant maximum annuel : 10 000 €HT ; marché d'un an renouvelable 3 fois un an) , Entreprise ACIPA SAS

Marchés de Fournitures de 15 000,00 à 89 999,99 € HT :

MAPA N° 15.ADM.02 Location, installation, maintenance et fournitures de consommables de sept photocopieurs pour les différents services de la Commune de Simiane Collongue pour un montant de 17 904,00 € HT pour la location /4 ans (0.0033 copie NB & 0.033 copie couleur), Entreprise SN 1PACTE PROVENCE

Marchés de Prestations Intellectuelles de moins de 14 999,99 € HT :

Consultation N° 01.ST.15 Réalisation des études hydrogéologiques préalables à l'extension du cimetière communal de Simiane Collongue, pour un montant de 2 250,00 € HT, Entreprise HYDROSOL INGENIERIE

Marchés de Prestations Intellectuelles de 15 000,00 à 89 999,99 € HT :

MAPA N° 15.ADM.03 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des diagnostics d'accessibilité et d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant ainsi que des installations ouvertes au public de la Commune de Simiane Collongue pour un montant de 15 990,00 € HT, Entreprise SAS ACCESMETRIE

J'ai une information qui vient d'arriver sur les chiffres donnés par la gendarmerie sur la délinquance à Simiane Collongue pour les périodes de janvier à mai 2015 en comparaison avec la période de janvier à mai 2014 :

- Délinquance générale en baisse de 37%,
- Délinquance de proximité en baisse de 36.21%,
- Atteintes à l'intégrité des personnes augmentation de 14,29%, principalement due aux voitures. Nous avons eu toute une série d'atteinte aux véhicules,
- Atteintes aux biens en baisse de 38.57%,
- Vols en baisse de 41.67%,
- Cambriolages en baisse de 74.19%, ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

Nous allons avoir la fête votive. Avant, nous allons entreprendre la réfection de la piste de danse qui devra être finie avant celle-ci en l'agrandissant dans le cadre du réaménagement du cours des Héros.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

1.- ELECTIONS :

1.1 REMPLACEMENT DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE ET FIXATION DU DELAI DE DEPOT DES LISTES DE CANDIDATS

Monsieur le Maire : Je rappelle que, par délibérations des 3 juin 2015, monsieur Michel KASMAREC et Madame Isabelle CAUET, n'ont pas été maintenus dans leur fonction d'adjoint suite au retrait de leurs délégations.

Lors de ce Conseil Municipal, un vote a été réalisé à bulletins secrets.

Monsieur Michel KASMAREC :

Bulletins nuls : 2

Pour le maintien : 1 voix

Pour le non maintien : 19 voix

Madame Isabelle CAUET :

Bulletins nuls : 2

Pour le maintien : 0 voix

Pour le non maintien : 20 voix

Il y a donc lieu de procéder à l'élection des adjoints sur les postes vacants suivant la procédure prévue par les textes.

Conformément à la circulaire du 3 mars 2008 du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs locaux, il y a lieu de fixer le délai de dépôt des listes d'adjoints auprès du Maire.

Il est proposé au conseil municipal, de fixer à 5 minutes avant l'élection des adjoints la date dépôt sachant que les listes pouvaient être adressées 48 Heures avant le Conseil Municipal.

Qui est contre ?

Madame Violette STISSI : Nous nous abstiendront sur toutes ces délibérations concernant vos adjoints, d'abord parce que cela concerne l'organisation de votre majorité et ensuite, parce que vous nous demandez d'approuver après coup la règle du dépôt de liste cinq minutes avant. Cela ne nous semble pas très cohérent. Est-ce que c'est légal ?

Monsieur le Maire : La liste, c'est 48 heures avant et pour la fin de la liste, nous donnons un délai supplémentaire. C'est-à-dire que si maintenant vous avez une liste à poser, elle est recevable. Je pense que là, nous avons pris la limite longue de la démocratie pour le dépôt de liste.

Vous avez reçu une date de dépôt 48 heures avant le Conseil Municipal. J'ai estimé que cette limite était drastique. Qu'il peut très bien y avoir au dernier moment d'autres personnes qui veulent déposer une liste ou être sur une liste. J'ai, donc, décidé de clôturer la liste avant de voter.

Monsieur Christian ARNAUD : C'est cohérent, mais ce n'est pas ce qui avait été présenté dans la note de synthèse.

Madame Dominique VALERA : Mais c'est plus large.

Monsieur le Maire : Oui, c'est plus large, donc ce n'est pas restrictif.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 6

Monsieur le Maire : Est-ce que votre groupe présente une liste ?

Madame Marie-Claire TARDY : Non

1.2 DEFINITION DU RANG DES NOUVEAUX ADJOINTS SUITE AU NON MAINTIEN DES 1 ER ET 8EME ADJOINTS DANS LEURS FONCTIONS.

Monsieur le Maire : Nous constatons la vacance des postes des 1er et 8ème adjoints.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune, il est nécessaire de pourvoir ces postes en procédant à l'élection de deux nouveaux adjoints à la majorité absolue et au scrutin secret.

Au préalable et conformément à l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant ». Je propose au Conseil Municipal que le 1er élu sur la liste prenne rang de 1er adjoint ; le 2nd élu sur la liste prendra rang en qualité de dernier adjoint élu, les autres adjoints avançant automatiquement d'un rang, si il y vacance d'un adjoint.

Je propose au Conseil Municipal de voter cette option donnée par les textes.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7

1.3 ELECTION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE VACANTS.

Monsieur le Maire : A l'issue du délai de 5 minutes, je constate le dépôt d'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire suivante :

Liste **SIMIANE AUTREMENT :**

Dominique VALERA au poste de 1^{er} Adjoint

Michel BOISRAME au poste de 8^{ème} Adjoint

Les conseillers sont invités à procéder, par un vote à bulletins secrets, à l'élection des deux adjoints au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un bureau de vote doit être constitué, composé de M. le Maire en tant que Président, 2 assesseurs désignés par le conseil municipal et 1 secrétaire. Pour les deux assesseurs, nous prenons, en général, le plus jeune, M. Jérémy PASTORE et la personne la plus ancienne, M. Jean LE PESQ.

Le vote se fera par l'isoloir.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal pour procéder au vote.

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Blancs : 8

Enveloppes vides : 2

Liste **SIMIANE AUTREMENT :** 19

Madame Dominique VALERA est élue 1^{er} Adjoint et Monsieur Michel BOISRASME est élu 8^{ème} Adjoint.

1.4 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT EN CAS DE L'ELECTION D'UN ADJOINT AU POSTE DE 1^{er} ADJOINT.

Nous constatons la vacance du poste de 4^{ème} Adjoint. Donc, à compter du 4^{ème}, tous les adjoints montent d'un rang. Le 5^{ème} passe 4^{ème}, le 6^{ème} passe 5^{ème} ... Donc, il y a une vacance du poste de 8^{ème} adjoint. Pour le poste de 8^{ème} Adjoint, Monsieur Gilbert ZUNINO s'est porté candidat. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Compte tenu de la vacance du rang du 8^{ème} adjoint, il va être procédé à l'élection d'un nouvel adjoint sur la base d'un scrutin uninominal à bulletins secrets conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je suis désolé de la longueur de la procédure, mais elle est réglementaire.

Il est procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal pour procéder au vote.

Le dépouillement ayant donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

Blancs : 8

Enveloppes vides : 2

M. Gilbert ZUNINO : 19

M. Gilbert ZUNINO est immédiatement installé.

Suite à cette élection, j'informe le Conseil Municipal et les administrés que le rang et les délégations attendant aux fonctions pour le :

- 1^{er} Adjoint : Madame Dominique VALERA, Délégations : Sécurité, Environnement, Plan des risques incendies, Juridiques, Contentieux et Défense.
- 2^{ème} Adjoint : Madame Graziella CACCAVELLI, Délégations : Ecoles, Transports Scolaires, Petite Enfance et Espace Jeunesse.
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Philippe CHANTRAINE, Délégations : Urbanisme, Développement Durable et Grands Projets
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Jean LE PESQ, Délégations : Cadre de Vie, Démocratie Locale, Environnement
- 5^{ème} Adjoint : Madame Sylvie YEROUNIAN, Délégations : Affaires Sociales, Solidarité, 3^{ème} Age.
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Gérard FRANCONI, Délégations : Travaux, Voirie, Cimetière, Traitement des Déchets
- 7^{ème} Adjoint : Monsieur Michel BOISRAME, Délégations : Finances
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur Gilbert ZUNINO, Délégations : Prévention, Tranquillité Publique

Conseillers Municipaux avec délégations :

- Monsieur Léonard BALDOCCHI, Délégations : Patrimoine Culturel, Tourisme.
- Monsieur Robert CANAMAS, Délégations : Communication, Relation avec les Elus, Commerces.
- Monsieur Jérémy PASTORE, Délégations : Sports, Tissé Associatif, Festivités, Culture.

Madame Sylvie PIQUENOT : Concernant la parité obligatoire entre les adjoints, il est forcé de constater que dans la nouvelle organisation, il y a plus d'hommes, 2 chez les adjoints.

Monsieur le Maire : Lorsqu'il y a des élections on vote pour une liste avec la parité. Ce n'est pas le cas ici puisque ce sont des vacances de postes

Madame Sylvie PIQUENOT : Je regrette que dans votre équipe, il y ait beaucoup moins de femmes que d'hommes.

Madame Dominique VALERA : Il fallait vous présenter.

Monsieur le Maire : Je le regrette aussi. Regardez, je suis entourée de femmes

2.- FINANCES

2.1 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPERATION DES TAMARIS.

Monsieur Philippe CHANTRAINE : La société Famille et Provence envisage l'acquisition en VEFA de 12 logements sur l'opération « résidence des Tamaris » de 12 logements locatifs sociaux (5 PLAI et 7 PLUS). Cette opération d'un montant de 1 768 853€ est financée pour partie par un emprunt de 1 274 763€ dont l'obtention est subordonnée à la production d'une garantie financière. Dans ce cadre, la SA Famille et Provence a obtenu la garantie d'emprunt de la CPA, le 9 avril 2015, à hauteur de 55 % des sommes empruntées et sollicite la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 45%.

La garantie d'emprunt de la commune portera sur 45 % de 4 emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations soit :

- 220 852.35€ pour un montant de prêt de 490 783€
- 125 551.35€ pour un montant de prêt de 279 003€
- 144 878.40€ pour un montant de prêt de 321 952€
- 82 361.25€ pour un montant de prêt de 183 025€

Soit un total de 573 643.35€ à garantir. Cette garantie permet à la commune de disposer d'un droit d'attribution de 2 logements (1 commune et 1 CPA) sur les 12 logements qui seront livrés au 2nd semestre 2016.

En cas de défaillance de l'emprunteur, la collectivité qui a apporté sa garantie d'emprunt devra payer l'annuité d'emprunt à la place de l'emprunteur défaillant. Pour limiter les risques, il est conseillé aux collectivités de vérifier que le montant global des annuités d'emprunt garantis n'excède pas 50% du montant total des recettes réelles de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Rien de neuf lorsqu'il y a des logements construits

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2.2 REACTUALISATION DES TARIFS DE LA CANTINE, GARDERIE ET DU PRIX DE JOURNEE POUR LES ALSH.

Madame Graziella CACCAVELLI : Le coût du service de restauration scolaire a été estimé à 392.100 € sur 2014 pour un montant de recettes rattachées à l'exercice de 216.000 €. Or, depuis 2009, les tarifs de la cantine n'ont pas été réactualisés. Nous proposons d'augmenter de 0.30 € pour les enfants de Simiane, les enfants de l'extérieur et les adultes.

Par-ailleurs, le service de garderie municipale n'a pas fait l'objet de modification des tarifs et s'établit pour le 1^{er} enfant à 1,50 € et pour le 2^{ème} enfant à 1,20 €.

Monsieur le Maire : Actuellement, ces budgets-là sont toujours déficitaires. Les déficits sont exorbitants puisque les tarifs n'ont jamais bougé depuis 2009. Les repas, quant à eux, et les prestations ont augmenté. Nous ne prenons pas le plus bas prix, mais nous prenons la meilleure qualité. Ce qui est normal pour les enfants. En ce moment, nous avons environ 250 000 € de déficit annuel. 176 100 € pour la cantine, 70 899 € pour le centre aéré et 9 600 € pour la garderie. L'augmentation des 0,30 € va ramener le repas à 2,60 €. Nous sommes les moins chers de la région. Pour vous donner une indication, le coût du repas est de 3,44 € pour un enfant. Nous n'aurons pas l'équilibre, mais cela permettra de faire un lissage et diminuera le déficit de 20 000 €. Nous devons rester les moins chers mais nous devons suivre le mouvement des autres communes et suivre les augmentations des prestations.

Madame Marie-Claire TARDY : La note de synthèse que vous nous avez remise concernant cette délibération, les termes de déficit chronique et la décision de lisser la tarification de façon échelonnée afin de retrouver un équilibre financier, c'est ce que vous avez écrit sur la note de synthèse.

Pour nous, comme une grande majorité de communes, le déficit de ces prestations, aussi bien la restauration scolaire que le centre aéré résulte et doit résulter d'une politique. On ne peut pas le qualifier de « chronique ». Ces activités ont un caractère social en direction des familles et donc les recettes les concernant ne couvrent délibérément pas les dépenses afférentes.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai dit

Madame Marie-Claire TARDY : Vous dites que vous allez retrouver un équilibre financier de façon échelonné. C'est ce que je veux faire remarquer.

Monsieur le Maire : Dans toute dépense, il y a toujours le souci d'être à l'équilibre. Je n'allais pas augmenter le tarif de la cantine à 3,44 €, nous sommes d'accord ?

Madame Marie-Claire TARDY : Ce qu'il y a dans votre délibération, c'est que c'est un premier pas et qu'ensuite, vous allez lisser la tarification de façon échelonnée afin de retrouver un équilibre financier.

Monsieur le Maire : Un équilibre financier acceptable.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est autre chose. Ces activités en direction des familles, sachez qu'envers les prestataires de cantine les marchés sont faits pour trois ans, donc pendant trois ans au minimum on bloque les tarifs. Ça vaut mieux pour préserver le coût financier pour les familles. C'est notre vision de la politique locale destinée aux familles. D'autre part, vous prévoyez une augmentation non linéaire, notamment une hausse anormale et beaucoup plus importante pour le second enfant en centre aéré, pour les catégories de famille en plus aux revenus inférieurs. Ça, nous ne l'approuvons pas du tout. Nous voterons contre. Il ne s'agit pas de 0,30 € pour les familles les plus défavorisées pas de 0,20 ou 0,30 € ou de 0,10 € pour les extérieurs mais de plus d'un euro, presque 1,13 €. Nous n'approuvons pas ce tarif-là et nous ne l'approuvons pas. Pour le 2^{ème} enfant, tarif inférieur ou égal à 6 000 €, vous n'êtes pas dans des augmentations qui nous semblent bonnes.

Monsieur le Maire : Je l'entends Madame TARDY. Je n'ai pas augmenté les impôts. Si je laisse une dérive permanente, car, si nous n'augmentons pas et que nous gardons les tarifs de 2009, c'est la dérive. Ce n'est pas le LICHTENSTEIN qui va payer, mais les contribuables simianais. Nous avons la volonté de ne pas augmenter les impôts. Forcément, il y a des prestations qui augmentent. Je n'ai pas l'équilibre. Ces augmentations, ce ne sont que de 20 000 € sur 250 000 €

Madame Marie-Claire TARDY : On est d'accord. Mais ce que vous dites-là, c'est différent de ce qui est sur la feuille de synthèse c'est ce qui m'a fait prendre ce positionnement. Quand vous augmentez l'ensemble des tarifications de 0,20 ou 0,30 € sauf pour les familles les plus défavorisées au 2^{ème} enfant de 1,13 € pour moi c'est anormal.

Monsieur le Maire : Je peux vous garantir que pour les communes de Cabriès ou Bouc Bel Air ou Gardanne, ils seraient contents d'avoir ces tarifs-là.

Madame Marie-Claire TARDY : Je vous parle d'un tarif en particulier. Ce tarif-là que vous voulez que l'on vote est anormal pour moi.

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 0

2.3 AVENANT AU CONTRAT COMMUNAUTAIRE PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT.

Monsieur Gérard FRANCONÉ : Le contrat communautaire avec la CPA a été approuvé en conseil communautaire le 17 décembre 2013 pour un montant de travaux de 23 529 136€ (au titre des années 2014-2018) et une subvention de 11 764 568 € et a fait l'objet depuis de différents avenants. A l'approche de la Métropole, la CPA a décidé de prolonger de 2 ans la durée de ces contrats qui s'articulent désormais de 2014 à 2020 autour des projets structurants de la commune.

Outre la durée et l'étalement des opérations, la principale modification de cet avenant porte sur l'intégration de nouveaux projets caractéristiques du programme municipal de l'équipe comprenant notamment :

- * Aménagement du site Bédouffe
- * Réhabilitation du site Jean Lemaître
- * Aménagement du cours des héros
- * Extension du cimetière
- * La construction de gradins et salle DOJO
- * Aménagement d'un site pour une aire de camping
- * La réhabilitation du presbytère.

Un réajustement de la prévision des travaux du désenclavement des hauts quartiers a été également opéré ramenant cette opération estimée à 16 000 000 € à 2 049 816 €.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous avez dit aire de camping ?

Monsieur le Maire : Je dis bien, jusqu'en 2020. Il y a des projets. On en débattrà. La population sera informée. Actuellement, on doit de suite acter un plan pluriannuel car la Communauté du Pays d'Aix va disparaître. Tout ce qui sera acté passera à la Métropole. Le désenclavement des hauts quartiers de 16 000 000 € passe à 2 049 816 €, car nous avons abandonné le projet du tunnel. Nous n'avons même pas les moyens de payer les 20%.

Monsieur Christian ARNAUD : Le principe d'un contrat pluriannuel est une bonne chose, nous l'avons adopté à l'époque d'une durée quinquennale, l'idée de le prolonger de deux ans ça donne une lisibilité qui sécurise encore plus les ressources de la commune. Il s'inscrit dans le principe d'un euro commune, un euro CPA, donc, ça aussi, c'est quelque chose de positif. Par contre, vous venez de dire, on découvre à travers la programmation de ce contrat un certain nombre de projets avec des sommes importantes qui sont proposées sans que l'on est eu en débattre en commission et sans que l'on ait été associé à cette réflexion. Par exemple, 1 000 000 € alors que vous mentionnez camping-cars dans la programmation ce n'est pas un terrain de camping, 1 125 000 € pour l'aménagement de Bédouffe avec les jardins familiaux, 220 000 €, si peu, pour la Culture pour 7 ans. Ne faut-il pas réserver les montants pour la crèche ? Comme dans une prochaine délibération, on va abandonner le financement communautaire du projet des Charmilles. N'y a-t-il pas lieu de réserver les crédits pour des opérations d'aménagement ? Dans ce contexte, sans débat préalable, nous voterons contre. Non pas pour le principe du plan septennal, mais pour le contenu que vous proposez qui nous est livré comme ça.

Monsieur le Maire : Sachez quand même que nous vous avons fourni les documents avant. Vous les avez lus. Je n'ai pas eu de question, donc je pensais que c'était clair. Et là, je m'aperçois que vous découvrez !

Madame Marie-Claire TARDY : Les éléments étaient dans un tableau que l'on a demandé, effectivement, dans lequel, il y avait écrit 1000 000 € pour des camping-cars par an. Ça veut dire quoi ? Une aire de camping comme projet ou une aire d'accueil pour des camping-cars pour 1 000 000€ ?

Monsieur le Maire : Alors, je vais vous expliquer. Actuellement, nous avons le domaine des Marres. Le domaine des Marres, si, nous y faisons un aménagement pour le tourisme où il y a de la demande, alors, on réaménage tout le domaine des Marres. Nous avons des camping-cars qui viennent chaque année et il y a de la demande auprès de l'Office du Tourisme qui était fermé pendant les vacances. Nous, nous l'avons ouvert pendant les vacances, donc les gens sont venus et nous on dit, on aimerait bien stationner dans Simiane. Nous n'avons pas de moyens d'accueil. Qu'est ce qui se passe ? Moi, j'habite dans le domaine des Etoiles, je peux vous le dire ce qui se passe. Les camping-cars en été, il y en a énormément. Ils vont dans les DFCI et se tanquent sous les arbres. Là, c'est dangereux. Soit, on les amène sur une aire, soit, ils vont ailleurs, mais ailleurs sur la commune. Je préfère jouer la sécurité et éviter qu'il y ait des camping-cars à droite et à gauche sur les DFCI carrossable, sans compter que cela nous permettra de développer cette zone-là et surtout ce sera une arme, je dis bien une arme, contre le projet qui est en cours de valorisation de la forêt où la commune n'aura pas la main. Sans compter qu'il y a un petit projet dans l'air avec le gouvernement actuel puisque Madame Samia GHALI qui lui a demandé d'ouvrir une route pour convoier 250 000 tonnes de déchets à la décharge de Septèmes. Et, elle passerait par la commune de Simiane. Si on valorise le reste au niveau touristique, ce territoire-là, là, nous aurons des armes pour l'arrêter.

Madame Marie-Claire TARDY : Ma question était est-ce que vous allez faire un camping en termes de projet, encore faut-il qu'il soit accepté par la CPA ou une aire pour les camping-cars ?

Monsieur le Maire : Je comprends votre question. C'est un micro camping, peut-être une quinzaine de places. Je veux que les camping-cars puissent se mettre sur une zone établie, voir des campeurs.

Madame Marie-Claire TARDY : 15 places ?

Monsieur le Maire : A peu près.

Madame Marie-Claire TARDY : C'est à la louche pour 1000 000 €

Monsieur le Maire : Surtout pour l'acter. Actuellement, il faut acter avec la CPA pour que cela devienne Métropole. Si l'étude était avancée forcément, il y aurait une réunion à laquelle vous aurez été associés. Tout le monde serait au courant. De but en blanc, la CPA nous dit tous les projets pour le mois de juin. Donc, nous avons listé les besoins, toutes les zones qui pouvaient poser problème sur la commune.

Monsieur Christian ARNAUD : Nous sommes en train d'avoir un débat que l'on aurait souhaité avoir en commission.

Monsieur le Maire : Vous l'aurez

Monsieur Christian ARNAUD : Pour poser une question écrite, nous avons 4 jours, c'est pour cela que nous avons ce débat en Conseil Municipal. Alors que de manière non formelle, nous sommes prêts à venir même s'il n'y a pas les 5 jours prévenant la commission.

Monsieur le Maire : Monsieur ARNAUD, chaque fois que vous êtes venus en Mairie, je vous ai ouvert ma porte.

Monsieur Christian ARNAUD : Tout à fait, mais on parle de commissions, c'est aussi pour votre majorité, ce n'est pas que nous. On ne va pas relancer la polémique là-dessus.

Pour : 23
Contre : 6
Abstention : 0

Monsieur le Maire : C'est bien d'expliquer quand vous votez contre parce qu'on aurait presque l'impression que vous êtes un groupe d'opposition.

2.4 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2015.

Madame Violette STISSI : Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur ce poste parce que nous regrettons que vous ayez abandonné l'idée de la halle couverte initialement prévue et le financement du FISAC. C'était un dossier qui était prêt, validé par la CPA et l'Etat. Cela aurait permis à nos commerçants de faire des travaux notamment pour la mise aux normes des handicapés, la signalétique, la mise en place de leur devanture.

Monsieur le Maire : Concernant les handicapés si vous avez bien regardé dans le plan, ça y est. Pour cette fameuse halle, je trouvais ça génial au début et puis, j'ai regardé le coût et après, j'ai regardé les dimensions. Vous prenez 2 étales, elles ne peuvent pas se mettre face à face. Là, ce n'est pas une halle, c'est la maison de Barbie. Et vu le coût, j'ai préféré trouver d'autres alternatives.

Madame Violette STISSI : Je pense que l'on avait fait étudier d'assez près

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas 2 commerçants qui peuvent se mettre face à face. Si vous regardez le mètre linéaire, il y en a combien qui peuvent s'y mettre ?

Madame Violette STISSI : Ça aurait pu servir pour les animations, quand il pleut

Monsieur le Maire : Mais pas pour les commerçants.

Madame Violette STISSI : Mais si pour les commerçants du marché. On nous avait dit, en commission, les marchés couverts en Provence, il y a beaucoup de villes, vous voulez que je les cite : Menton, Aix, Marseille, Barjols. Toutes ces petites villes ont des marchés couverts.

Monsieur Gérard FRANCONNE : L'Etat subventionne au titre de la DETR certaines opérations qui visent à créer ou participer au fonctionnement d'espaces mutualisés de services au public, aux commerces et à la revitalisation de centres-bourgs. Dans ce cadre, la commune sollicite une subvention pour le projet d'aménagement du cours des Héros qui prévoit la réalisation d'un espace pour le marché local, un jeu de boules et des parkings.

Le projet d'aménagement du cours des héros a été estimé à 439 156 € HT. Il y a lieu de solliciter auprès de l'Etat au titre de ce dispositif une subvention de 25% du montant HT des travaux soit 106 747 €.

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 6

2.5 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.

La commune a le projet de réhabiliter le bâtiment des marronniers par notamment le remplacement de toutes les menuiseries ; le coût des travaux a été estimé à 55 000€ HT

Une subvention a été sollicitée auprès du député François Michel Lambert dans le cadre de la réserve parlementaire pour aider au financement du projet.

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

2.6 VERSEMENT DE SUBVENTION AU LYCEE MILITAIRE D'AIX-EN-PROVENCE

REMISE DE PRIX

Monsieur le Maire : Comme chaque année, nous sommes sollicités par le lycée militaire et Simiane Collongue verse un prix à un élève. Je vous propose une subvention de 100,00 € au lycée militaire d'Aix en Provence pour récompenser un élève.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2.7 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « BULLES ET BILLES ».

Madame Graziella CACCAVELLI : La commune de Simiane Collongue a décidé par délibération en date du 26 Avril 2007 de mettre en œuvre une procédure de délégation du service public visant à assurer la gestion de la crèche municipale par voie d'affermage.

Un contrat d'affermage a été signé avec l'association des crèches d'Aix pour une durée de huit ans à compter du 1er Janvier 2008. Il est transféré à l'association Bulles et Billes créée en 2009 pour exercer en lieu et place du précédent délégataire les activités de service public.

Suite à l'assemblée générale de l'association Bulles et Billes qui s'est tenue le 18 Mai 2015, la commune a eu communication du rapport moral et financier au titre de l'année 2014.

Au vu des éléments présentés, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler au titre de l'année 2015 dans les mêmes conditions que 2014 le montant de la subvention soit 161 000,00 € par an.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

2.8 DECISION MODIFICATIVE POUR LE SERVICE DE L'EAU.

Monsieur le Maire : Suite au vote du budget les dotations d'amortissement qui font l'objet d'une opération d'ordre ont été arrondies en dépenses de fonctionnement : 42 788 € et non en recettes d'investissement 42 787,64 €

Il convient donc d'ajuster et procéder à la décision modificative sur le budget du service de l'eau en ajustant les crédits, en diminuant le chapitre 10 article 1022 de 36 centimes et en augmentant les crédits de 36 centimes du chapitre 040 article 281351 relatif aux amortissements.

Ce n'est pas ce qui va changer le cours du budget mais c'est du hors taxe qui est passé avec de la TVA et vous avez forcément des millièmes qui cumulés deviennent 36 centimes. Donc il faut réajuster.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

3.- PERSONNEL :

3.1 SUPPRESSION DE POSTE SUITE A REORGANSATION DES SERVICES/PÔLE DES AFFAIRES CULTURELLES.

Monsieur le Maire : La suppression de l'emploi est fondée sur l'intérêt du service, la réorganisation des services ainsi que des mesures d'économie. Cette décision a été proposée au Comité Technique Paritaire et a reçu un avis favorable le 26 Mai 2015.

La nature de l'emploi à supprimer est un poste cadre A et la fonction est celle de Directrice du pôle des Affaires Culturelles. L'agent dont l'emploi est supprimé est non titulaire, bénéficiant d'un contrat à durée déterminée depuis le 26 Août 2013.

Nous avons revu les missions de ce pôle, notamment avec le service communication qui passe dans un autre service. Les missions transversales ont été rééquilibrées et nous voulons promouvoir davantage le développement de projets territoriaux par la valorisation du tourisme, du patrimoine et de l'économie locale. Ces différentes missions seront menées en transversalité avec le service urbanisme. Le rattachement hiérarchique à la direction du pôle des affaires culturelles ne semble plus pertinent. Et pour le bien de la commune un comité des fêtes a été créé. Auparavant, les festivités étaient réalisées et organisées par ce service. Ceci, est passé associatif ce qui permet la participation de beaucoup de bénévoles et par conséquence la suppression d'énormément de tâches.

Pour ce faire, ce poste est supprimé et l'économie de masse salariale est de 48 488,00 € par an.

Madame Marie-Claire TARDY : Vous décidez de rompre le contrat de la directrice du Pôle Culture au bout de deux ans alors que ce contrat était conclu initialement par la commune avec cette personne pour une durée de trois ans. Bien sûr, nous déplorons ce départ qui réduit sérieusement les moyens de la culture et qui prive la commune d'une personne très créative dans ce domaine.

Cet arrêt prématuré, ce licenciement disons-le comme cela s'inscrit dans un désengagement de la commune pour la culture qui s'accompagne pour l'instant d'une baisse d'à peu près 35% des spectacles proposés par la commune.

C'est une question de choix et de vision politique.

Nous ne souscrivons pas à cette rupture de contrat et encore moins à ce choix politique de désengagement de la culture, affirmé par vos choix budgétaires, confirmé par le fait qu'il n'y a plus d'Adjoint à la Culture. On vient de le voir sur les quelques premières délibérations faites ensemble dans ce conseil municipal et on remarque aussi que la culture est donnée à un troisième délégataire qui a déjà en charge les fêtes, les associations et le sport. Donc, pour nous, cette relégation de la culture n'est pas conforme à notre vision, à ce que vous nous proposez, et c'est pour cela tout simplement que l'on vote contre la délibération.

Monsieur le Maire : je partage votre vision. Pour une fois, je suis entièrement d'accord avec vous. Nous avons une culture extraordinaire. Il y avait une culture extraordinaire à 15 000,00 € par mois.

C'est une culture intéressante en adéquation avec une ville de 25 000 habitants. Ce n'est pas le cas chez nous, on est un peu plus de 5 000 habitants.

J'ai fait une lettre d'appui et de recommandation à la Directrice de la Culture et j'ai personnellement appelé divers organismes pour qu'elle trouve au plus tôt un emploi. Je ne sais pas si elle a des pistes, si elle a trouvé ou pas mais je sais qu'elle n'a pas démérité. Le budget de la culture, le désengagement de la Mairie, c'est faux. Le budget qui est réparti n'a pas bougé. On avait un budget pour la culture de 149 229,00 € il est passé à 140 405,00 € pour le chapitre 11.

Pour le chapitre 12 : 500 076,00 € et il y a 464 000,00 €

Par contre au niveau des festivités on a donné des subventions au Comité des Fêtes. A travers ces subventions, toute cette partie festive n'est pas prise en compte dans le budget.

Si elle n'est pas prise en compte dans le budget, additionnez, on a augmenté. Les pièces de théâtre toutes les semaines mobilisent une partie du complexe sportif pour 150 personnes dans la salle dont une quarantaine de Simianais, cela fait 15 000,00 € par mois.

Madame Marie-Claire TARDY : Jusqu'à présent, c'est à dire jusqu'en 2014 inclus, il y avait près de 10 000 personnes sur une saison culturelle chaque année depuis plus de dix ans. Je ne pense pas que ce soit 150 personnes dans une salle. Ensuite, vous nous dites que ça n'a pas bougé. Nous n'avons pas la même conception c'est tout. On est ici pour donner nos convictions. Pour moi la culture, ce n'est pas les fêtes et cérémonies encore que ce soit très bien les fêtes et cérémonies. Mais enlever 40 000,00 € à la culture pour les mettre dans les fêtes et cérémonies, pour moi ce n'est pas un bon choix. C'est l'occasion, aujourd'hui, de le dire, c'est tout.

Monsieur le Maire : J'ai quand même une question à vous poser. Vous nous parlez de cérémonie, pourquoi cérémonie ?

Madame Marie-Claire TARDY : Pardon fêtes.

Monsieur le Maire : Après on aime la fête, ou on n'aime pas la fête, cela est un autre problème.

Madame Marie-Claire TARDY : On aime toujours la fête, mais, on aime aussi la culture. Ce n'est pas la même chose pour moi mais ça l'est peut-être pour vous.

Monsieur le Maire : Nos habitants paient des impôts et il faut qu'il y en ait pour tous les goûts. Actuellement, le piège que nous avons à Simiane, c'est de devenir un village dortoir et je préfère voir les habitants dans la rue faire la fête, se regrouper. Cela participe à l'âme du village. Je tiens à ce que cette âme soit préservée et développée. C'est un choix. C'est ce que j'ai marqué en noir et blanc dans ma profession de foi. C'est ce que nous avons marqué dans notre programme. Les Simianais nous ont élus pour ce programme, j'applique le programme. Il n'y a pas de surprise.

Madame Marie-Claire TARDY : Ah si, à ce niveau-là c'est quand même une vraie surprise pour moi. Encore une fois, on affirme que l'on n'est pas contre les fêtes, au contraire et l'âme du village c'est parfait. A ce niveau de désengagement de la culture, pour moi c'est une surprise très importante.

Monsieur le Maire : Mais, comme je l'ai déjà dit précédemment, je n'augmente pas les impôts locaux. Je n'augmente pas les impôts locaux actuellement parce que nous avons fait des économies malgré des dépenses supplémentaires comme le péri-scolaire, comme les pénalités que nous avons eues, et on les a absorbées.

Madame Marie-Claire TARDY : Je ne parle que de la culture et du désengagement de la culture, c'est tout.

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 0

4.- URBANISME ET TRAVAUX :

4.1 RETRAIT DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DES CHARMILLES.

Monsieur le Maire : Je vais vous raconter une histoire. Il était une fois, un projet des Charmilles dont la zone devait être impactée avec pratiquement 500 habitations et le gouvernement a trouvé quelque chose extraordinaire qui s'appelle la loi ALUR.

La loi ALUR a bloqué 80% du foncier de Simiane. Et sur le foncier restant, 80% est inondable.

Donc après la loi ALUR, le seul foncier disponible à Simiane avec une zone cohérente pour aménager c'est cette zone-là, est d'intérêt communautaire.

Si nous l'impactons de suite, où est ce que l'on va loger les enfants et les personnes âgées de Simiane. Parce qu'après du foncier, il n'y en a plus. Il n'y a plus de réserve foncière. Cela change la donne.

Deuxièmement il est projet d'intérêt communautaire. Si on le laisse d'intérêt communautaire il va passer d'intérêt métropolitain et là, j'ai un petit frisson dans le dos sur le devenir du projet. Je pense qu'il est plus sage que la commune maîtrise le foncier et puisse maîtriser les projets. Cet intérêt communautaire doit devenir un intérêt communal. C'est notre réserve foncière pour demain. Il ne nous reste plus que cela à moins que la loi ALUR disparaisse et que l'on retrouve notre foncier d'antan mais j'ai de gros doutes.

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Je vous avoue que vos explications ne m'ont pas convaincu du tout. Je voudrais faire une déclaration.

Monsieur le Maire : je n'en attendais pas moins

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux.

Vous nous appelez aujourd'hui à voter pour le retrait du projet d'intérêt communautaire dit "les charmillles". Ce projet, auquel nous étions très attachés était au cœur de notre programme.

Novateur dans son esprit, équilibré dans ses dimensions et son calendrier, financé de surcroît par la CPA, il répondait selon nous aux nécessaires exigences d'un habitat moderne et écologique mais également aux demandes urgentes et légitimes de ceux qui voyaient en Simiane un village ouvert et accueillant .

Sur un projet aussi ambitieux, sans doute, avons-nous manqué de pédagogie dans notre communication...ceci est de notre responsabilité et nous l'assumons !!!

La vôtre est d'avoir dénaturé la véritable vocation de ce concept en gonflant les chiffres et en désinformant les Simianais ...

Votre délibération le confirme pourtant...il s'agissait bien de 440 logements étalés sur 3 mandatures, favorisant la mixité sociale tout en préservant une progression équilibrée et raisonnable de notre population.

Alors Mr le maire, je vous le demande : Que sont devenus les 800 à 1000 logements ainsi que les 7000 habitants supplémentaires que vous annonciez dans vos documents de campagne ?

Monsieur le Maire : Ce dont je parle et je connais parfaitement ce dossier...

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Mais laissez-moi finir et moi j'aurai l'amabilité de vous écouter jusqu'au bout. Vous aviez parfaitement le droit de vous opposer à ce projet, ceci nous le respectons, mais pas au prix de la caricature, de l'outrance et de l'instrumentalisation.

Par ailleurs, comment ignorer l'avantage que représente pour notre commune l'opportunité d'un financement quasi intégral par la CPA. Et enfin, rappelons ici que s'il le juge nécessaire, le Préfet pourra prendre la main et imposer des opérations de construction aux communes ne répondant pas aux exigences de la loi SRU. Vous l'aurez compris c'est sans état d'âme que nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : J'ai une question à vous poser. Vous étiez bien aux affaires sociales avant ?

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Oui.

Monsieur le Maire : Quels sont les besoins en logements sociaux des Simianais par an ?

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Vous voulez des chiffres ?

Monsieur le Maire : Dites-moi combien il faut de logements sociaux par an pour les Simianais ?

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : En tout cas, il en faudra suffisamment pour pouvoir satisfaire toutes les demandes.

Monsieur le Maire : Vous nous dites que cela répond aux besoins des Simianais. Vous avez étudié cela pendant des années et des années et vous ne connaissez pas les besoins des Simianais ?

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Mais bien sûr que je les connais, je n'apprends pas après vous, imaginez-vous pour les connaître.

Monsieur le Maire : Alors donnez-moi le nombre ?

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Mais le nombre écoutez

Monsieur le Maire : Nous sommes d'accord. Nous nous avons le nombre et il ne nous a pas fallu des années.

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Les nombres, on fait parler les chiffres comme on veut parce que je ne suis pas certain qu'on ait exactement les mêmes. Tout dépend des critères que l'on retient quand il s'agit d'un cas social. En la matière, vous ne me ferez pas la leçon.

Monsieur le Maire : Je ne vous fais pas la leçon mais je vous informe alors. Nous sommes dans un village qui perd des habitants. Quand on a pris les affaires il y avait 70 demandes de logements sociaux et les besoins de Simiane c'est dix par an.

Monsieur Jean-Pierre PERRIER : Mais vous êtes sur une autre planète !

Monsieur le Maire : Dans le public, je vois que vous êtes bien au fait des situations de Simiane. Vous connaissez tous les dossiers, je pense que vous participez à toutes les commissions Madame. Merci.

Madame Sylvie YEROUNIAN : Monsieur PERRIER, au jour d'aujourd'hui, nous avons très exactement 90 demandes de logements de Simianais. Par contre, nous prenons les dossiers de toute personne qui vient de Simiane et même de l'extérieur, même si dans les critères d'attribution, vous le savez aussi bien que nous, ils dépassent les plafonds. Dans les 90, j'ai tout le monde sans distinction. Merci.

Monsieur Christian ARNAUD : Ce projet c'est 25 logements par an dont la moitié de social, donc on est dans le même ordre de grandeur que ce que vous indiquez.

Par rapport à la métropole le fait d'engager l'opération, de la verouiller, c'est une garantie pour la commune surtout que dans la mesure où la propriété du sol est publique et l'opération est publique on peut l'étaler sur quinze, vingt ans, c'était l'engagement de la CPA.

Donc, on avait la garantie d'une opération publique financée par le publique, la CPA en l'occurrence, qui s'étalait sur quinze, vingt ans dans trois mandats avec un rythme de 25 logements par an qui correspond en gros aux besoins des Simianais qu'on vient d'évoquer y compris pour la part sociale qui n'en est que la moitié. S'engager sur ce projet c'était une protection pour l'avenir pour la commune. La métropole n'aurait pas pu y revenir dessus.

Monsieur le Maire : Lorsque vous avez mis le projet en place la loi ALUR n'existait pas. Cette loi ALUR a bloqué le foncier de Simiane. Je pense, j'ai l'intime conviction que le peu de réserve foncière qui reste à Simiane, il faut garder pour les Simianais et pour ce faire il vaut mieux que la commune ait la main sur ce projet. Je rappelle quand même que je n'ai jamais, jamais dit que je ne voulais pas faire de logements sociaux, nous sommes d'accord ?

Monsieur Christian ARNAUD : Mais vous pensez bien que la CPA n'intervient pas sans l'accord de la commune, on avait la main.

Monsieur le Maire : Un projet communautaire qui va être un projet métropolitain. Est ce que vous pensez que c'est un projet pour Simiane. De par le titre, cela ne l'est pas.

Madame Sylvie PIQUENOT : J'ai une question, actuellement, ces terrains n'appartiennent pas à la CPA, ils appartiennent à l'établissement public foncier ?

Monsieur le Maire : En partie, 50%.

Madame Sylvie PIQUENOT : Ils ont été acquis par l'établissement public foncier ?

Monsieur le Maire : 50%.

Madame Sylvie PIQUENOT : Cela veut dire que la commune va racheter ces terrains ? Cela va faire quand même une grosse dépense.

Monsieur le Maire : il va y avoir des projets dessus à long terme en fonction des besoins des Simianais. S'il fallait que la commune achète les terrains de l'EPF donc les 50%, alors je le soumettrai aux Simianais. Ça va être quel coût ? C'est le coût exact des cinq places supplémentaires de la crèche, vous savez les cinq places de la crèche, 1 444 000,00 €. On nous demandait, c'est le prix du terrain. Donc les cinq places supplémentaires de la crèche ont le même coût que les 50% acquis par l'EPF. 25% sont à la mairie et 25 % sont privés.

Pour : 23

Contre : 6

Abstention : 0

4.2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE (SMED 13) POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGIQUE.

Monsieur Michel BOIRAME : L'article L337-9 ainsi que l'article L445-4 du Code de l'Energie qui concerne l'achat d'énergie impose aux communes pour les compteurs dont le raccordement est supérieur à 36 KVA de faire des appels d'offres. Vous savez que nous sommes adhérents au SMED 13 tout comme nous l'avons fait pour acheter du gaz.

Nous souhaitons donc bénéficier du savoir-faire du SMED 13 pour pouvoir acheter l'électricité dont nous avons besoin. Pour information, dans le cadre de l'achat de gaz, nous avons réussi à faire une économie de près 21% sur l'acquisition cette année. Donc, ce regroupement est quelque chose d'important.

C'est pourquoi, nous vous demandons de décider l'adhésion de la commune de Simiane Collongue au groupement de commande,

D'approuver l'acte constitutif de groupement de commande joint en annexe à la présente délibération,

De prendre acte que l'interlocuteur privilégié de la commune dans la préparation et l'exécution des marchés relatifs audit groupement d'achat,

Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Simiane Collongue et sans distinction de procédure,

Autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,

Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes.

Si vous souhaitez avoir le détail des postes qui sont concernés, nous sommes à votre disposition.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est terminé. La séance est levée à 19H45. Je remercie l'assistance.

Les Secrétaires de Séance

Dominique VALERA

Sylvie YEROUNIAN

Le Maire

Philippe ARDHIUIN